

Redonnons une place à la nature en bordure de nos lacs et cours d'eau !

Laisser aller la nature est une façon efficace pour retrouver une rive végétalisée. Toutefois, pour rétablir plus rapidement une bande riveraine efficace ou pour corriger une situation trop dégradée, la nature a parfois besoin d'aide ! Dans ce cas, il est important d'évaluer l'état de la rive et de réaliser un plan d'aménagement. Le diagnostic amène à deux solutions : le génie végétal et la revégétalisation.

Le génie végétal : Les techniques de génie végétal s'appliquent lorsque l'érosion est sévère et/ou la pente est forte. Ce cas de figure implique l'intervention d'experts.

La revégétalisation : Parfois, la situation est corrigible par simple revégétalisation. Il existe alors des techniques simples pour renaturaliser la bande riveraine.

Le couvert végétal de la bande riveraine doit constituer un amalgame de plantes herbacées et de plantes ligneuses. Les plantes herbacées ont une grande capacité de filtration des eaux et de stabilisation des berges tandis que les arbres et arbustes contribuent à créer un milieu riverain frais, humide et ombrageux. Ainsi, la présence de l'ensemble de ces plantes est intimement reliée à la santé de nos cours d'eau.

Pour en savoir plus sur les techniques de revégétalisation et les espèces végétales adaptées au milieu riverain, rendez-vous sur le site internet d'AGIR pour la Diabie : www.agirpouurladiable.org/html/do_bandes_riveraines.html

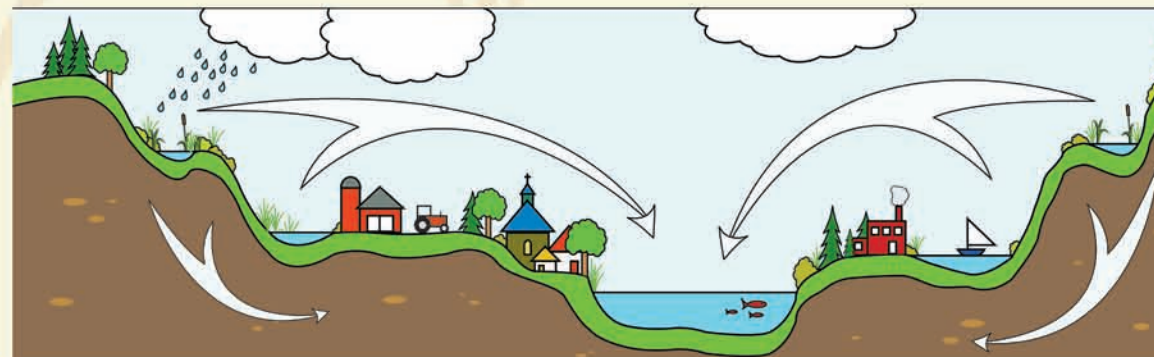
Avant toute intervention, renseignez-vous !

Si vous envisagez la réalisation de travaux sur les rives ou le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, il est très important de vérifier auprès de votre municipalité quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété. Assurez-vous d'avoir les autorisations nécessaires avant tout travaux. Il en va de la santé de nos cours d'eau mais aussi de nos collectivités !

La bande riveraine, incontournable pour la santé de nos bassins versants !

Un bassin versant c'est l'ensemble du territoire drainé par un même cours d'eau et ses affluents. Tout ruisseau, lac ou rivière possède son propre bassin versant. La prise en compte de ce territoire est d'une grande importance puisque c'est à l'intérieur de celui-ci que les activités humaines et les phénomènes naturels auront des répercussions qui s'accumuleront, de l'amont vers l'aval, avant d'affecter les cours d'eau. La santé des plans d'eau est indissociable de la santé des bassins versants !

La bande riveraine, grâce aux fonctions essentielles qu'elle remplit (filtration de l'eau, contrôle de l'érosion...) est une composante importante d'un bassin versant. Sa position en bordure des lacs, des rivières et des ruisseaux en fait une mesure de protection indispensable qui contribue à maintenir les milieux aquatiques productifs et en santé. Leur présence renforce la capacité de support des bassins versants, c'est-à-dire leur capacité de résister aux pressions diverses s'exerçant sur le territoire. Parce qu'une rive végétalisée est essentielle aux équilibres hydrologiques et écologiques des bassins versants, son maintien représente une étape indispensable vers la gestion durable du territoire et la protection de nos ressources en eau.



Photographies: Québec en Image - Conception graphique: Samuel Lapierre
Texte: Sophie Galais

La bande riveraine ... une alliée naturelle

Merci à tous nos membres et partenaires !



Ville de
MONT-TREMBLANT



La santé de nos cours d'eau,
une question d'avenir
www.agirpouurladiable.org



TOURISME
MONT-TREMBLANT
Du monde de villégiature

ENVIRONNEMENT
Mont-Tremblant



Alliance pour une Gestion Intégrée
et Responsable du bassin versant
de la rivière du Diable



Qu'est-ce que la bande riveraine ?

La bande riveraine, ou rive, est une zone assurant la transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette ceinture de végétation est idéalement composée d'herbacées, d'arbres et d'arbustes.

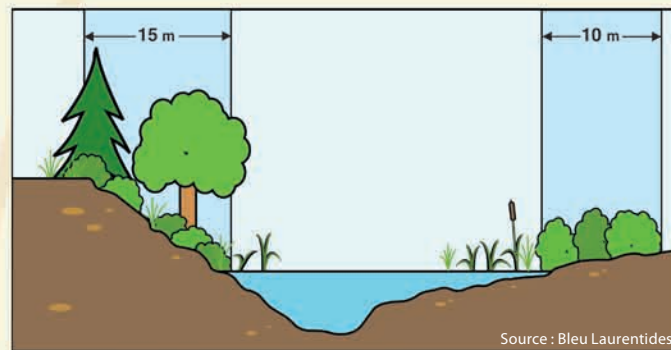
Une largeur minimale de la bande riveraine a été établie en vertu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Ainsi, la rive est une bande de terre qui s'étend de 10 à 15m (selon la pente) vers l'intérieur des terres, à partir de la ligne des hautes eaux.

La rive a un minimum de 10 mètres :

- Lorsque la pente est inférieure à 30 % ou ;
- Lorsque la pente est supérieure à 30 % sur un talus de moins de 5 mètres de hauteur.

La rive a un minimum de 15 mètres :

- Lorsque la pente est continue et supérieure à 30 % ou ;
- Lorsque la pente est supérieure à 30 % sur un talus de plus de 5 mètres de hauteur.



Source : Bleu Laurentides

La bande riveraine est une ceinture de végétation présente sur le bord des lacs mais aussi le long des cours d'eau, petits ou grands !

La bande riveraine, un milieu essentiel !

La rive assure de nombreuses fonctions qui en font un milieu indispensable pour maintenir des eaux de qualité et une vie luxuriante :

Élimination des polluants : La bande riveraine est une barrière à la pollution ! Elle forme un ruban de végétation capable de filtrer et d'épurer les eaux polluées par les sédiments, les fertilisants et les pesticides !

Les zones riveraines éliminent ou retiennent les polluants des eaux de ruissellement avant que ceux-ci n'atteignent notre système d'eau douce.	
% de rétention	
Sédiments	66-97
Azote	35-96
Phosphore	27-97
Pesticides	8-100
Colibacilles fécaux	70-74

Source : Canards Illimités

Lutte contre l'érosion : Les racines de la végétation retiennent le sol contribuant ainsi à prévenir les problèmes d'érosion ;

Protection contre le réchauffement de l'eau : L'ombre produite par la végétation riveraine protège les cours d'eau contre les rayons du soleil. La régularisation de la température de l'eau limite la prolifération des plantes aquatiques indésirables et le déclin des poissons sensibles aux hausses de température ;

Refuge pour une faune et une flore variées : La bande riveraine constitue un écosystème unique où la vie est abondante ! Elle permet à de nombreux organismes vivants d'assurer leurs besoins vitaux tels que l'alimentation, la reproduction, l'abri... ;

Saviez-vous que...

Au Québec, on associe aux milieux riverains environ 271 espèces de vertébrés dont 30 espèces de mammifères, plus de la moitié des oiseaux et les ¾ des amphibiens et reptiles

(Source : Goupil, 1998).

Le privilège d'être riverain comporte aussi des responsabilités !

En tant que riverain d'un lac ou d'un cours d'eau, vous avez la responsabilité et la possibilité d'agir pour maintenir et améliorer la qualité du milieu qui vous entoure. Dans cette perspective, le maintien d'une bande riveraine de qualité doit figurer au premier plan de l'aménagement de votre propriété !

La façon la plus simple et la plus économique de préserver une bande riveraine en santé est d'y intervenir le moins possible ! En laissant libre cours à la nature, la végétation adaptée à ce milieu s'implante et joue son rôle de barrière de protection du milieu aquatique.

Voici quelques bonnes pratiques à respecter pour conserver une rive intègre :

- Ne pas utiliser de VTT ou tout type de machinerie lourde dans la bande riveraine ;
- Restreindre l'accès aux bétails de ferme pour ne pas détruire l'équilibre fragile de la bande riveraine ;
- Éviter l'utilisation des fertilisants afin d'éviter toute source de pollution diffuse qui accélérerait le phénomène d'eutrophisation des lacs et des cours d'eau ;
- Limiter l'accès au plan d'eau à une ouverture maximale de 5 m de large ;
- Aménager les voies de circulation en biais de façon à limiter l'érosion et conserver le cachet naturel de la rive.



Saviez-vous que...

La pelouse laisse 55% de l'eau de pluie s'écouler dans les lacs et les cours d'eau ! Cette eau entraîne avec elle les sédiments et le surplus des nutriments utilisés pour fertiliser le gazon !

(Source : Cottage life)

